



**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE SAUZON**

**Arrêté d'occupation
De la voie publique
2022-060**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 20 juillet 2022 présentée par l'entreprise « SAUR Morbihan », 21 rue du Danemark – Porte Océane II,
CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu dans les lieux-dits « Les Semis » et « Crawford »
CONSIDÉRANT la nécessité des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, l'entreprise « SAUR Morbihan », est autorisée à occuper la voie publique dans les contextes suivants :

Périodes	Horaires	Lieux
8 août 2022	8 h – 19 h	Les Semis
16 août 2022		Crawford
22 août 2022		Les Semis

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON,
Le 26 juillet 2022



Le Maire,
Ronan Juhel